

Délibération n°260024

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jessica PUECH, Jean-Charles BALARDY, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Jean-Marc NADAL, Alexis BRU, Florence PORTRA, Nadia BOUALAM, Pascal BOUZIGUES, Cyrielle POSADAS, Céline KUNTZMANN, Arnaud ESPIÉ, Laura SAPONARO, Clément HOLIÉ, Jennyfer BONENFANT

Absent (excusés) : Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI)

Secrétaire de séance : Laura SAPONARO

Date de la Convocation : le 14 avril 2026 / Date d’Affichage : le 14 avril 2026 / Date de mise en ligne de la délibération : 22 avril 2026

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 18	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITÉ (EN APPLICATION DE L’ARTICLE 3 I 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Le CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2,

CONSIDERANT qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité, à savoir le surcroît d’activités au service des Ateliers Municipaux, notamment au niveau de l’entretien des espaces verts au printemps et en été, et en pleine période des congés d’été des agents,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** le recrutement d’un agent contractuel à temps complet dans le grade d’Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité pour une période de 4 mois se situant entre le 1er juin 2026 et le 30 septembre 2026.

Considérant que le recrutement peut être conclu pour une durée de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois, en cas de nécessité de service le contrat pourra être prolongé jusqu’au 30 novembre.


Cet agent affecté aux services des Ateliers Municipaux, assurera des fonctions polyvalentes (travaux d’entretien des bâtiments, des espaces verts, du matériel...).

La rémunération de l’agent sera calculée par référence à l’indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 20 avril 2026




Le Maire,
Gérard POUJADE

**La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
de sa transmission en Préfecture le :
de sa publication/de sa notification le :

